**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**Production et Récolte de semences POTAGEreS**

**ENSEIGNEMENT secondaire SUPERIEUR de transition**

|  |
| --- |
| **CODE : 12 32 07 U21 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 août 2021,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **Production et Récolte des semences POTAGERES** enseignement secondaire supérieur de transition |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d’enseignement doit :

1. concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
   1. **Finalités particulières**

### L'unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant de développer des compétences de base en vue de mettre en place et de pérenniser la production et la récolte de semences afin d’obtenir des plantes adaptées au terroir, de développer la biodiversité et de préserver le patrimoine génétique.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

* 1. **Capacités**
* comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
* émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

### Certificat de l’enseignement secondaire inférieur ou certificat de l’enseignement secondaire du deuxième degré.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite,** l’étudiant seracapable :

*à partir de situations professionnellement significatives dans les activités de productions semencières :*

*en disposant de la documentation appropriée ;*

*en disposant de l’équipement ad hoc ;*

*dans le respect des consignes ;*

*dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène et d’environnement de travail ;*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité ;*

*en respectant la législation environnementale et les normes sanitaires :*

* d’organiser l’espace de production et de récolte nécessaire à l’activité semencière ;
* de planifier les distances d’isolement des sujets cultivés ;
* de réaliser les semis, les plantations et les opérations culturales nécessaires au développement des cultures envisagées ;
* de réaliser la sélection des sujets choisis pour la récolte des semences ;
* d’hiverner éventuellement les sujets choisis (par exemple : racines carottes,…) ;
* de réaliser les récoltes au stade de maturité adéquat ;
* de nettoyer et de sécher les semences récoltées ;
* de réaliser le test de germination ;
* de réaliser l’entreposage et l’étiquetage des semences .

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

* la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
* la précision du vocabulaire utilisé,
* le niveau d’organisation et des méthodes de travail,
* le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable :

*à partir de situations professionnellement significatives dans les activités de productions semencières :*

*en disposant de la documentation appropriée ;*

*en disposant de l’équipement ad hoc ;*

*dans le respect des consignes ;*

*dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène et d’environnement de travail ;*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité ;*

*en respectant la législation environnementale et les normes sanitaires :*

* 1. **En production et récolte des semences : Technologie**
* d’expliquer l’intérêt de produire et de récolter des semences :
* la conservation de caractéristiques particulières (goût, résistance, calibre, …),
* la préservation de la biodiversité,
* l’adaptation au terroir et aux conditions climatiques,
* la diminution des coûts,
* le cycle de vie des plantes,
* d’expliquer les notions de planification des distances d’isolement ;
* le plan de culture,
* les techniques de pollinisation,
* d’identifier et d’expliquer quelques cultures représentatives (Par exemple : Lupin, Campanule, Haricot, Poireau, Laitue, Roquette, Fenouil,…) et de sélectionner les opérations culturales adaptées en détaillant :
* les travaux conservatoires, préparatoires et d’entretien d’un sol (aération, amendements, paillage, utilisation d’outils et de machines spécifiques, etc.) ;
* les semis, repiquages et plantations ;
* les opérations d’entretien (arrosage, taille, éboutonnage, tuteurage, pincement, etc.) ;
* la gestion des adventices (couverture végétale, mécanique, thermique, faux-semis, etc.)  ;
* les opérations de récolte, de conditionnement, de stockage et de vente ou d’approvisionnement d’un point de vente ;
* la protection des cultures préventive et curative (filets, auxiliaires, les pratiques culturales, les produits phytopharmaceutiques autorisés, etc.) ;
* d’identifier et d’expliquer les éléments propres à la récolte, au nettoyage, au séchage, au contrôle de la qualité des semences, à l’entreposage et à l’étiquetage en détaillant :
* le stade de maturité ;
* les techniques de nettoyage ;
* les techniques de séchage ;
* l’intérêt du test de germination ;
* les techniques d’entreposage ;
* l’intérêt de l’étiquetage ;
* les normes sanitaires et environnementales en vigueurs.
  1. **En production et récolte des semences: Pratique professionnelle**

*En fonction de la saison, des travaux en cours, de la planification prévue, en s’intégrant éventuellement dans une équipe, de participer à/aux :*

* la planification des cultures ;
* l’organisation et à la répartition des cultures (planification des distances d’isolement, assolement, …)
* la mise en œuvre du plan de culture établi,
* travaux conservatoires, préparatoires et d’entretien d’un sol (aération, apport d’amendements, mise en place d’un paillage, utilisation d’outils et de machines spécifiques, etc.),
* travaux de mise en place des cultures : semis (en place, et en pépinière), repiquages et plantations sous abris et en pleine terre,
* travaux d’entretien des cultures en cours : arrosage, taille, éboutonnage, tuteurage, pincement, etc.,
* travaux de gestion des adventices : mise en place d’une couverture végétale vivante ou broyée, d’un désherbage mécanique, thermique, d’une réalisation de faux-semis, etc.,
* opérations de protection des cultures préventives et curatives : mise en place de filets, introduction d’auxiliaires, sélection et mise en œuvre de pratiques culturales adaptées, utilisation de produits phytopharmaceutiques autorisés,…),
* mise en œuvre des techniques de pollinisation,
* sélection des pieds-mères intéressants,
* travaux de récoltes, de nettoyage, de séchage,
* travaux d’hivernage,
* test de germination,
* conditionnement, stockage et étiquetage ;

**5. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

### Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Production et récolte de semences : Technologie | CT | B | 18 |
| Production et récolte de semences : Pratique Professionnelle | PP | L | 30 |
| **7.2. Part d’autonomie** | | P | 12 |
| Total des périodes | |  | 60 |